

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2008**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 12  
Secrétaire de séance : Dominique BOISIER

**1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2008**

**2- DECISION MODIFICATIVE N° 3 :**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

**SECTION FONCTIONNEMENT(dépenses) :**

Art. 61522 (bâtiments) :	- 5000 €
Art. 61523 (voirie et réseaux) :	-6 192 €
Art. 6332 (FNAL) :	- 37 €
Art. 6336 (CDG) :	- 176 €
Art. 64131 (non titulaire) :	- 4 045 €
Art 6451 (Cot. URSSAF) :	- 1 000 €
Art. 6453 (Cot caisses retraite) :	- 1 450 €
Art. 6454 (Cot. ASSEDIC) :	- 220 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>- 18120 €</b>
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE :</b>	<b>- 11 192€</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT (dépenses) :**

Art. 6218 (personnel extérieur) :	+ 9 614.00€
Art. 6411 (personnel titulaire) :	+ 7 233.00 €
Art.6475 (médecine travail)	+ 90.00€
Art 6455 (Cot.Assurance personnel)	+ 966.00€
Art 6456 (Suppl. Familial)	+ 217.00€
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>+ 18 120 €</b>
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE :</b>	<b>+ 11 192€</b>

**3- TARIFS 2009 :**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

<b>Location salle polyvalente</b>	Repas midi personne de la Commune	140 €
	Extérieure	300 €
	Vin d'honneur personne de la Commune	90 €
	Extérieure	200 €
	Repas soirée personne de la Commune	180 €
	Extérieure	500 €
	Associations de la Commune	Gratuit
	Repas midi restaurateur commune	250 €
	Repas soirée restaurateur commune	400 €
<b>Concessions cimetièrè</b>	Trentenaires le m <sup>2</sup>	125 €
	Cinquantenaires le m <sup>2</sup>	200 €
<b>Concession columbarium</b>	Pour quinze ans	250 €
	Pour vingt-cinq ans	400 €
<b>Locations appartements</b>	Poste	420 €/mois
	Ecole	475 € mois
<b>Recouvrement frais de chauffage appartements</b>		97 €/mois
<b>Gardiennage église</b> , indemnité à Christiane TALLET		382 € brut/an
<b>Crédits scolaires</b>	Fournitures	48.00 €/élève
	Activités	23.00 €/élève
	Direction	1.65 €/élève

#### **4- VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire expose qu'en 2006, le Conseil Municipal a voulu absolument conserver sur le territoire communal le service postal public, de ce fait, il a pris en charge la transformation du bureau de poste « Sallenôves-Clermont en Genevois » en agence postale communale dans son local de la Mairie. Il s'inquiète du devenir de cette agence si la poste venait à être privatisée, en conséquence, il reste attaché à ce service public de proximité et il s'oppose donc à une éventuelle future privatisation de la Poste.

**5- PRESENTATION D'UN PROJET FONCIER REALISÉ PAR L'OPAC SUR LA ZONE AUV « DE CHAMP DERRIERE » :** Le Conseil Municipal, majoritairement, donne un avis favorable au projet de décembre 2008 présenté par l'OPAC 74 et concernant l'aménagement de la zone 1AUV1 de « Champ Derrière ». Cet aménagement correspond aux orientations d'aménagement prévues dans le PLU.

**6- PLAN COMMUNAL DE SAUVERGARDE COMMUNAL / PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE DE L'ECOLE :** Ces deux plans (ci-dessus) doivent être mis en commun, une réunion a eu lieu avec la Directrice de l'école et Mr FONTAINE, il ressort de cet entretien que :

- Les locaux de l'école doivent être accessibles facilement et facile à évacuer,
- Les locaux doivent être accessibles à des personnes handicapés.

Il s'agit là de remarques intéressantes et Monsieur le Maire propose aux deux commissions concernées (sécurité et bâtiments communaux) de travailler en commun sur ce dossier afin d'obtenir des devis (issue de secours, rampe pour accessibilité). Le Conseil Municipal donnera son accord une fois toutes les propositions analysées.

**7- PERMANENCE POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :** La Mairie étant fermée pendant les fêtes une permanence aura lieu le 31 décembre de 9 heures à 11 heures afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire sur les listes électorales.

Affiché le 18 décembre 2008